

Réunion du 26 juin 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 75

Nombre de votants : 83

L'an deux-mille vingt-trois, le vingt-six juin à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Gilles LÉVÊQUE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Daniel PÉDEPRAT, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Anne-Lise GENNEVOIS, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Luis Miguel CONEJERO, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP (pouvoir à M. Gérard DUCOS), Fabienne COSTEDOAT-DIU (pouvoir à M. Hervé LAFITTE), Alice BENAVENTE, Idelette DEMAISON (pouvoir à M. Daniel PÉDEPRAT), Michel LAURIO, Amandine PAINSET, Laurent CHERITI, Laurent COUBLUCQ, Bernard GOBERT, Jean-Pierre FAYET (pouvoir à Mme Corinne CARRIAT), Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Jean-Pierre BOUNINE (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Marc DESPLAT, Jacques LABORDE (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Jérôme TOULOUSE, Guy ROMAIN, Francis GRINET (pouvoir à M. Henri POUSTIS), Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 22 : PLAN DE FORMATION 2023

Rapporteur : M. Michel LABOURDETTE

L'article 7 de la loi du 12 juillet 1984, modifié par l'article 7 de la loi du 19 février 2007, prévoit que « les régions, les départements, les communes (...) établissent un plan de formation annuel ou pluriannuel qui détermine le programme d'actions de formations prévues en application des 1°, 2°, 3° de l'article 1 ».

Le plan de formation annuel est un document qui permet à la collectivité de structurer ses formations en tenant compte des objectifs de la collectivité, des projets des services et des besoins individuels des agents.

Il rassemble les souhaits de formation attendus par les responsables de service et/ou exprimés par les agents après concertation conjointe lors des derniers entretiens professionnels.

Ce programme d'actions de formation porte pour l'essentiel sur la prévention en matière de santé et sécurité des agents ainsi que sur les conditions de travail.

Quant à l'acquisition, l'actualisation et le développement des connaissances et des compétences professionnelles des agents, les formations de professionnalisation et/ou de perfectionnement dans de nombreux domaines ciblent les compétences exercées par la CCLO.

Les objectifs recherchés doivent ainsi permettre aux agents de progresser dans leur métier, leur carrière voire de se diriger vers un autre métier. La formation doit également amener chaque agent à une plus grande adaptation au poste de travail ainsi qu'à une meilleure professionnalisation pour développer les projets intercommunaux et répondre aux exigences du service public.

Afin d'illustrer en partie ces objectifs, il est à souligner la réflexion en cours de la collectivité sur la « transition écologique » qui représente une évolution vers un nouveau modèle économique et social qui apportera une solution globale et pérenne aux grands enjeux environnementaux de notre siècle et aux menaces qui pèsent sur notre planète. Diverses formations sont proposées au cours de cette année 2023 et un voyage d'études organisé à Montpellier a mobilisé, de façon inédite, des élus (x14) et des cadres (x14) aux journées du RNIT 2023 qui ont porté sur « l'Urgence climatique et la crise énergétique : le défi de la sobriété ».

De plus, le service Informatique et aménagement numérique, associé à la cyberbase, propose un plan d'actions qui vise à sensibiliser et à former, dans le temps, l'ensemble des élus et des agents à la sécurité du numérique devenue un enjeu majeur afin de devenir tous acteurs de notre sécurité et de celle de la collectivité.

Remarque :

Le plan de formation annuel ainsi élaboré est un document évolutif. Il peut être amendé en cours d'année, au regard du budget formation alloué, en fonction de l'apparition de nouveaux besoins ponctuels justifiés.

Le comité technique a été consulté sur le projet de plan de formation pour l'année 2023 au cours de sa séance du 8 juin 2023.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** le plan de formation des agents de la collectivité pour l'année 2023 annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Patrice LAURENT

